



## ATTESTATION DE GARANTIE D'UNE ECOLE DE CONDUITE

N° DE POLICE : **2001GF113/202678J**

Nous soussignés, CAMCA COURTAGE, 53 RUE DE LA BOETIE PARIS, déclarons nous porter caution de l'école de conduite :

Dénomination : VH AUTO-ECOLE  
Adresse : 2 RUE DES CHAUDRONNIERS - 59126 LINSELLES  
Représentée par : Monsieur Fabien LOUVEAU  
SIRET : 82502264300027 Forme juridique : EURL  
N° d'agrément préfectoral : E 22 059 0006 0 Délivré le : 12/05/2022

Pour la somme de 120 000 euros (cent vingt mille euros)

Au titre de l'ensemble des contrats de formation délivrés, à l'exclusion des formations préparant aux catégories C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE du permis conduire et des actions financées par les organismes collecteurs paritaires agréés mentionnés à l'article L. 6332-1 du code du travail, les organismes paritaires agréés mentionnés à l'article L. 6333-1 du code du travail, l'État, les régions, Pôle emploi et l'association mentionnée à l'article L. 5214-1 du code du travail.

Le montant de la garantie couvre au moins 30 % de la part du chiffre d'affaires annuel hors taxe (HT) de l'année N-1 réalisé au titre des formations prévues par l'article 7 du contrat de labellisation faisant l'objet de l'annexe 5 de l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label "qualité des formations des écoles de conduite". Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours, à l'exclusion de celles citées au 1er alinéa de l'article 7 précité, au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois. Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation

**Cette garantie est valable du 01/01/2025 au 31/12/2025**

La présente attestation ne saurait engager CAMCA COURTAGE en dehors des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Toute dénonciation de la garantie sera portée à la connaissance du Préfet.

Fait à l'union, le 05/02/2025

Signature et cachet (Par délégation de l'assureur)



Parc de Cabanis  
2 rue de Cabanis  
31240 L'Union  
Tél : +33(0)5 61 24 61 62  
www.filhetallard.com

SAS au capital de 120 000 € – RC BORDEAUX B 402 282 594  
Filhet-Allard Crédit, Société de Courtage d'Assurance  
Rue Cervantes – Mérignac, 33 735 Bordeaux Cedex 9 – N°ORIAS : 07 003 071 – www.orias.fr  
Garantie financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle  
conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des Assurances





## ATTESTATION DE GARANTIE D'UNE ECOLE DE CONDUITE

N° DE POLICE : **2001GF113/202679J**

Nous soussignés, CAMCA COURTAGE, 53 RUE DE LA BOETIE PARIS, déclarons nous porter caution de l'école de conduite :

Dénomination : VH AUTO-ECOLE  
Adresse : 8 CONTOUR DE L' EGLISE - 59960 NEUVILLE EN FERRAIN  
Représentée par : Monsieur Fabien LOUVEAU  
SIRET : 82502264300035 Forme juridique : EURL  
N° d'agrément préfectoral : E 22 059 0005 0 Délivré le : 12/05/2022

Pour la somme de 120 000 euros (cent vingt mille euros)

Au titre de l'ensemble des contrats de formation délivrés, à l'exclusion des formations préparant aux catégories C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE du permis conduire et des actions financées par les organismes collecteurs paritaires agréés mentionnés à l'article L. 6332-1 du code du travail, les organismes paritaires agréés mentionnés à l'article L. 6333-1 du code du travail, l'État, les régions, Pôle emploi et l'association mentionnée à l'article L. 5214-1 du code du travail.

Le montant de la garantie couvre au moins 30 % de la part du chiffre d'affaires annuel hors taxe (HT) de l'année N-1 réalisé au titre des formations prévues par l'article 7 du contrat de labellisation faisant l'objet de l'annexe 5 de l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label "qualité des formations des écoles de conduite". Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours, à l'exclusion de celles citées au 1er alinéa de l'article 7 précité, au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois. Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation

**Cette garantie est valable du 01/01/2025 au 31/12/2025**

La présente attestation ne saurait engager CAMCA COURTAGE en dehors des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Toute dénonciation de la garantie sera portée à la connaissance du Préfet.

Fait à l'union, le 05/02/2025

Signature et cachet (Par délégation de l'assureur)



Parc de Cabanis  
2 rue de Cabanis  
31240 L'Union  
Tél : +33(0)5 61 24 61 62  
www.filhetallard.com

SAS au capital de 120 000 € – RC BORDEAUX B 402 282 594  
Filhet-Allard Crédit, Société de Courtage d'Assurance  
Rue Cervantes – Mérignac, 33 735 Bordeaux Cedex 9 – N°ORIAS : 07 003 071 – www.orias.fr  
Garantie financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle  
conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des Assurances





## ATTESTATION DE GARANTIE D'UNE ECOLE DE CONDUITE

N° DE POLICE : **2001GF113/203067J**

Nous soussignés, CAMCA COURTAGE, 53 RUE DE LA BOETIE PARIS, déclarons nous porter caution de l'école de conduite :

Dénomination : VH FORMATION HEM  
Adresse : 162 RUE JULES GUESDE - 59510 HEM  
Représentée par : Monsieur Fabien LOUVEAU  
SIRET : 82502264300043 Forme juridique : EURL  
N° d'agrément préfectoral : E 23 059 0027 0 Délivré le : 18/12/2023

Pour la somme de 120 000 euros (cent vingt mille euros)

Au titre de l'ensemble des contrats de formation délivrés, à l'exclusion des formations préparant aux catégories C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE du permis conduire et des actions financées par les organismes collecteurs paritaires agréés mentionnés à l'article L. 6332-1 du code du travail, les organismes paritaires agréés mentionnés à l'article L. 6333-1 du code du travail, l'Etat, les régions, Pôle emploi et l'association mentionnée à l'article L. 5214-1 du code du travail.

Le montant de la garantie couvre au moins 30 % de la part du chiffre d'affaires annuel hors taxe (HT) de l'année N-1 réalisé au titre des formations prévues par l'article 7 du contrat de labellisation faisant l'objet de l'annexe 5 de l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label "qualité des formations des écoles de conduite". Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours, à l'exclusion de celles citées au 1er alinéa de l'article 7 précité, au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois. Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation

**Cette garantie est valable du 01/01/2025 au 31/12/2025**

La présente attestation ne saurait engager CAMCA COURTAGE en dehors des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Toute dénonciation de la garantie sera portée à la connaissance du Préfet.

Fait à l'union, le 05/02/2025

Signature et cachet (Par délégation de l'assureur)



Parc de Cabanis  
2 rue de Cabanis  
31240 L'Union  
Tél : +33(0)5 61 24 61 62  
www.filhetallard.com

SAS au capital de 120 000 € – RC BORDEAUX B 402 282 594  
Filhet-Allard Crédit, Société de Courtage d'Assurance  
Rue Cervantes – Mérignac, 33 735 Bordeaux Cedex 9 – N°ORIAS : 07 003 071 – www.orias.fr  
Garantie financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle  
conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des Assurances





## ATTESTATION DE GARANTIE D'UNE ECOLE DE CONDUITE

N° DE POLICE : **2001GF113/203296J**

Nous soussignés, CAMCA COURTAGE, 53 RUE DE LA BOETIE PARIS, déclarons nous porter caution de l'école de conduite :

Dénomination : VH FORMATION  
Adresse : 13 BIS RUE DU BOSQUIEL - 59910 BONDUES  
Représentée par : Monsieur Fabien LOUVEAU  
SIRET : 82502264300050 Forme juridique : EURL  
N° d'agrément préfectoral : E 24 059 0023 0 Délivré le : 19/11/2024

Pour la somme de 120 000 euros (cent vingt mille euros)

Au titre de l'ensemble des contrats de formation délivrés, à l'exclusion des formations préparant aux catégories C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE du permis conduire et des actions financées par les organismes collecteurs paritaires agréés mentionnés à l'article L. 6332-1 du code du travail, les organismes paritaires agréés mentionnés à l'article L. 6333-1 du code du travail, l'Etat, les régions, Pôle emploi et l'association mentionnée à l'article L. 5214-1 du code du travail.

Le montant de la garantie couvre au moins 30 % de la part du chiffre d'affaires annuel hors taxe (HT) de l'année N-1 réalisé au titre des formations prévues par l'article 7 du contrat de labellisation faisant l'objet de l'annexe 5 de l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label "qualité des formations des écoles de conduite". Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours, à l'exclusion de celles citées au 1er alinéa de l'article 7 précité, au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois. Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation

**Cette garantie est valable du 01/01/2025 au 31/12/2025**

La présente attestation ne saurait engager CAMCA COURTAGE en dehors des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Toute dénonciation de la garantie sera portée à la connaissance du Préfet.

Fait à l'union, le 05/02/2025

Signature et cachet (Par délégation de l'assureur)



Parc de Cabanis  
2 rue de Cabanis  
31240 L'Union  
Tél : +33(0)5 61 24 61 62  
www.filhetallard.com

SAS au capital de 120 000 € – RC BORDEAUX B 402 282 594  
Filhet-Allard Crédit, Société de Courtage d'Assurance  
Rue Cervantes – Mérignac, 33 735 Bordeaux Cedex 9 – N°ORIAS : 07 003 071 – www.orias.fr  
Garantie financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle  
conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des Assurances

**SARL VH Formation**  
Groupe UMERIS au Capital de 253 520€  
13 bis Rue du Bosquel  
59910 BONDUES  
03 62 27 74 41  
www.vhautoecole.com